

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 24 septembre 2018**

**Objet**

**Fixation de tarifs  
complémentaires  
pour les spectacles  
de la saison  
culturelle 2018-  
2019. Approbation**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,  
M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT,  
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT,  
M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme BONNAL à M. NAFFRICHOUX - M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU  
Mme LAQUIEZE à M. GALAN - Mme VELU à M. CALT**

**Absent excusé :**

**M. HADON**

**Absents :**

**M. BELLOC – Mme RONNE**

**M. MEYRE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du lundi 25 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs de la saison culturelle 2018-2019.

En complément de cette délibération, il convient de modifier les dates du spectacle « Vol d'Usage » et d'ajouter les tarifs du concert de Piers Faccini programmé en partenariat avec la Rock School Barbey.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver les tarifs complémentaires proposés pour la saison 2018-2019, et de modifier les dates du spectacle Vol d'Usage.

**1°) Dates pour le spectacle intercommunal**, programmé par les villes de Bègles, Floirac.

**Tarif pour le spectacle :**

- « Vol d'Usage » – du 18, 19 et 22 mai 2019

Tarif Plein	Tarif Réduit : Résidents de Floirac, Demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants	Tarif Jeune : Moins de 18 ans	Invitations
Tarif	Tarif	Tarif	Exonéré
14€ (bleu)	10€ (blanc)	5€ (rouge)	(couleur gris)

Une billetterie spécifique sera réalisée pour le spectacle « Vol d'Usage » ; comportant les mentions : date de la représentation, lieu de la représentation, titre du spectacle, coût de la place.

**2°) Tarifs pour le concert de Piers Faccini Simone** organisé en coproduction entre la Ville de Floirac et la Rock School Barbey, dont la ville de Floirac dispose d'un contingent de places.

Tarif en prévente	Tarif sur place	Invitations
Tarif	Tarif	Exonéré (couleur gris)
20€ (rose)	23€ (orange)	

Une billetterie spécifique sera réalisée pour le concert de Piers Faccini comportant les mentions : date de la représentation, lieu de la représentation, titre du spectacle, coût de la place.

Sur demande du Comptable du Trésor Public, une billetterie exonérée est comptabilisée pour chaque spectacle.

Considérant que, la fixation des **tarifs de la saison 2018-2019** nécessite que le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 11 septembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré ;

**APPROUVE** les tarifs complémentaires de la saison 2018-2019.

**DIT** que les fonds seront encaissés par la régie des Recettes Fêtes et Spectacles et inscrits en recettes au chapitre 70, article 7062.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	<b>30</b>
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 25 septembre 2018**

**Le Maire,**

